

PIÈCES	
DESCRIPTION	JUSTIFICATION/COMMENTAIRES
<p>Documents tirés du dossier décisionnel #1040553028 de la Ville de Montréal : Recommandation, Sommaire décisionnel, Intervention et Pièce jointe (Cahier d'appel de propositions) et Résolution du comité exécutif CE05 1670, le tout ayant pour objet :</p> <p>« Autoriser le lancement d'un appel de propositions pour la vente d'un terrain situé au sud du boulevard Maurice-Duplessis, de part et d'autre du boulevard Marc-Aurèle Fortin, entre le prolongement des avenues Gilbert-Barbier et Fernand Gauthier et approuver le cahier d'appel public de propositions et la mise à prix établie à 1 000 000\$ »</p> <p>Recommandation signée sur recommandation de Joseph Farinacci</p> <p><i>Note : les autres documents contenus au dossier décisionnel sont également en notre possession et disponible si nécessaire.</i></p>	<p>Mentionne notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (Sommaire décisionnel) « Le développement préconisé comprendra des bâtiments de un (1) à trois (3) logements. Toutefois les bâtiments de type familial en mode isolé, jumelé ou contigu seront favorisés. » • (Sommaire décisionnel) Fait état des décisions antérieures autorisant les deux appels d'offres lancés en 2000 et 2001 pour la vente du site Marc-Aurèle-Fortin et l'échec de ces démarches; • (Cahier d'appel de propositions- art. 2.4.2) « L'appel public de propositions vise à encourager le développement résidentiel de moyenne densité, comportant des bâtiments de un à trois logements. Toutefois, seront favorisés en totalité ou en majeure partie du site, les bâtiments de type unifamilial, isolé, jumelé ou en rangée et les bâtiments de logements de un à trois logements. » • (Cahier d'appel de propositions – art. 3.2.1) « Le développement résidentiel préconisé sera de moyenne densité et les bâtiments comprendront de un à trois logements. Toutefois, seront favorisés en totalité ou en majeure partie du site, les bâtiments de type unifamilial isolé, jumelé ou contigu. »

<p>En liasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opinion juridique rédigée par Me André Comeau et datée du 7 septembre 2006. - Opinion juridique rédigée par Me André Comeau et datée du 18 octobre 2006; - Ville de Montréal, Résolution du comité exécutif CE13 1086 	<p>Conclut à la non-conformité de la proposition d'Iberville puisqu'elle est contraire au cahier d'appel de propositions.</p> <p>Énonce les deux procédures possibles pour la suite de l'appel public de propositions.</p> <p>Relève du secret professionnel la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, à l'égard de deux avis juridiques rendus à la Ville de Montréal.</p>
<p>En liasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Télécopie transmise à Me Comeau par Mme Lise L. Chardonnet de la Ville de Montréal, incluant : Une carte de zonage, un Répertoire informatisé des rues et emplacements – Impression des normes réglementaires, un extrait du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et des extraits du plan d'urbanisme. 	<p>Document au soutien de l'opinion juridique rédigée par Me Comeau et datée du 7 septembre 2006.</p>

<p>Documents tirés du dossier décisionnel #1060516003 de la Ville de Montréal : Recommandation, Sommaire décisionnel, Intervention et Résolution du comité exécutif CE06 2135, le tout ayant pour objet :</p> <p>« Approuver le choix du proposant retenu par le comité de sélection dans le cadre d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain résidentiel vacant situé au sud du boulevard Maurice-Duplessis et à l'est de l'avenue Fernand Gauthier, dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, possédant une superficie approximative de 198 741 m² (2 139 228 pi²) »</p> <p>Recommandation signée sur recommandation de Joseph Farinacci.</p> <p>Sommaire décisionnel endossé par Joseph Farinacci.</p> <p><i>Note : les autres documents contenus au dossier décisionnel sont également en notre possession et disponible si nécessaire.</i></p>	<p>(Sommaire décisionnel) Fait état des décisions antérieures autorisant les deux appels d'offres lancés en 2000 et 2001 pour la vente du site Marc-Aurèle-Fortin et l'échec de ces démarches;</p> <p>(Sommaire décisionnel) En lien avec le troisième appel de propositions lancé en 2005, rapporte certains éléments décrivant la procédure utilisée par le second comité de sélection, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que deux des trois propositions (Allogio et Pétra St-Luc) ont été analysées comme suite au rejet pour non-conformité de la proposition présentée par Iberville. • que les membres du comité se sont adjoints divers spécialistes pour les appuyer dans leur travaux, • que les propositions ont été jugées au mérite eut égard des critères d'évaluation inscrits au document d'appel de propositions, en fonction du pourcentage attribué à chaque critère. • que la bonification de l'offre de Pétra St-Luc a été négociée par le Service de Mise en valeur du territoire et du patrimoine.
---	--

<p>Extrait du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (pp. 283-299 portant sur la vente du terrain du site Marc-Aurèle Fortin).</p>	<p>Mentionne notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le site Marc-Aurèle-Fortin a antérieurement fait l'objet de deux appels de propositions et que ces démarches ont été infructueuses, • quant au troisième appel de propositions, le 1^{er} comité de sélection qui s'est penché sur les propositions avait relevé que le 2^e proposant (Allogio) n'avait pu fournir la preuve hors de tout doute d'une capacité financière suffisante pour la réalisation du projet, • quant au troisième appel de propositions, le second comité de sélection aurait produit une évaluation chiffrée (selon le gestionnaire responsable de la Section transactions et services immobiliers).
<p>Extrait du Tome II : Plans budgétaires des arrondissements et des services municipaux – Budget 2004 de la Ville de Montréal (pp. 19-20 et organigramme).</p>	<p>Fait état du poste occupé par M Cassius de Linval à la Ville de Montréal, soit Directeur principal du Service des affaires corporatives, et des directions dont ce service est responsable, notamment l'évaluation foncière.</p>